

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 440^e séance tenue le 4 novembre 2002,
à 15 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Nicole Duhamel-Maestracci; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mmes Louise Allaire, Denise Angers, MM. Jean-Paul Bahary, Jean Barbeau, Paolo Bellomia, Moïse Bendayan, Jean-Guy Bergeron, Michel Bigras-Poulin, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, M. Anatole Joffe, Mme Arlette Kolta, MM. Yves Lépine, Dominic Maestracci, Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mmes Danielle Pinard, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, M. André Desrosiers, Mmes Sorel Friedman, Chantal Gamache, Monique Landry, Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Bourdeau, Nicolas Fournier, Olivier Thibeault, François Vincent; les représentantes du personnel : Mmes Sylvie Goyer, Louise St-Jacques; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix, Germain Lalonde, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Russell Adams, Guy Berthiaume, Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Francine Bourget, Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : Mme Irène Cinq-Mars, MM. Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean-Guy Besner, Jean-Guy Blais, Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, MM. Philippe Faucher, Daniel Kandelman, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, Fabienne Pironet, MM. André Vrins, Daniel Weinstock; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Magali Deleuze, Gisèle Gingras; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : Mmes Nathalie Durand, Geneviève Lanoue-Larue, M. Alexandre Parent; un représentant du personnel : M. Larry Gagnon; une représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du décès de M. Albert Tabah, professeur adjoint à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information dont le décès est survenu le 30 septembre dernier. L'Assemblée respecte alors une minute de silence à l'égard de cette personne.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à Mme Louise Allaire, membre élu par le corps professoral de la Faculté des sciences de l'éducation.

AU-440-1

ORDRE DU JOUR

AU-440-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron signale qu'un ordre du jour modifié a été transmis à l'Assemblée pour tenir compte de l'ajout d'une 3^e question au point 10, soit le changement de nom d'un département de la Faculté des sciences de l'éducation. Sous les points statutaires, le Plan de développement des ressources humaines fera l'objet d'une présentation à l'aide d'acétates électroniques. Sous la rubrique dite Points privilégiés, l'Assemblée sera appelée à se prononcer sur des nominations à certains comités, à élire un membre au Comité de nomination et à donner son agrément à la nomination de deux membres cooptés au Comité de la planification. En Affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera saisie de trois rapports du Comité de la planification soit la mise à jour du rapport du groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines, l'affiliation de trois instituts et le changement de nom déjà mentionné. Vu les nombreux points inscrits à l'ordre du jour, le rapport du groupe de travail sur les placements socialement responsables a été transmis à l'Assemblée, pour présentation et discussion lors de sa séance du 16 décembre prochain.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 437^e et 438^e séances tenues les 16 septembre et 7 octobre 2002
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Plan de développement des ressources humaines
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination :
 - a) Comité de la recherche : deux membres et un président
 - b) Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : deux membres suppléants à l'étudiant
 - c) Recommandation au Comité exécutif relative à la nomination d'un membre au Comité de discipline

8. Élection d'un membre au Comité de nomination
9. Agrément à la nomination de deux membres cooptés au Comité de la planification

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Comité de la planification :
 - a) Mise à jour du rapport du groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines
 - b) Affiliation de trois instituts à l'Université de Montréal : l'Institut Nazareth et Louis-Braille, l'Institut Raymond-Dewar et le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
 - c) Changement de nom du Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation
11. Rapport du groupe de travail sur les placements socialement responsables

AU-440-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 437^e
ET 438^e SÉANCES TENUES LES 16 SEPTEMBRE
ET 7 OCTOBRE 2002 AU-440-2

AU-440-2.1 Procès-verbal de la 437^e séance AU-440-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le
procès-verbal de la 437^e séance tenue le 16 septembre 2002.

AU-440-2.2 Procès-verbal de la 438^e séance AU-440-2.2

Demande est faite d'indiquer que M. Louis Maheu était absent à cette séance et de référer à la Faculté des études supérieures à la 10^e ligne du 1^{er} paragraphe de la page 11.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que
modifié le procès-verbal de la 437^e séance tenue le 16 septembre 2002.

AU-440-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CES
PROCÈS-VERBAUX AU-440-3

AU-440-3.1 Procès-verbal de la 437^e séance AU-440-3.1

Se référant à la délibération AU-437-5.1.3, le secrétaire général signale que le Mémoire des universités montréalaises acheminé à la Commission de l'Éducation (document A-21/438^e/358, *Fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*—Mémoire déposé à la Commission de l'Éducation) a été envoyé aux membres et déposé à la 438^e séance de l'Assemblée.

AU-440-3.2 Procès-verbal de la 438^e séance AU-440-3.2

Se référant à la délibération AU-438-2.2, le secrétaire général indique que le Comité de l'ordre du jour de l'Assemblée a été informé de la demande d'inscription à l'ordre du jour de la séance intensive du mois de décembre des points portant sur l'évolution des EETC. Le plan d'action 2002-2006 du vice-rectorat aux ressources humaines sera présenté à cette séance (document A-21/440^e/360, *Plan de développement des ressources humaines*), comme document d'information.

Se référant à la délibération AU-438-3, le secrétaire général indique que la recommandation relative à la nomination de deux officiers de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études a été acheminée au Conseil de l'Université, qui a procédé aux nominations afférentes.

AU-440-4 CORRESPONDANCE AU-440-4

Le secrétaire dit ne pas avoir de correspondance à transmettre à l'Assemblée.

AU-440-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-440-5

AU-440-5.1 Rapport du recteur AU-440-5.1

AU-440-5.1.1 Campagne Centraide AU-440-5.1.1

Le recteur souligne que la campagne Centraide a récemment été lancée. Il invite les membres de la communauté à faire preuve de générosité envers ce seul externe de sollicitation et ce, tant en termes de participation que d'importance des dons. Il y a lieu de poursuivre et d'intensifier les efforts consentis dans le passé envers Centraide qui répond à des besoins qu'aucun autre organisme ne satisfait.

AU-440-5.1.2 Financement fédéral de la recherche AU-440-5.1.2

Le recteur signale que dans le cadre de rencontres de l'AUCC, les recteurs ont rencontré le ministre fédéral, M. John Manley. Lors de cette réunion qui a été fort positive, les priorités des universités ont été réaffirmées : le financement des coûts indirects de la recherche à hauteur de 40 % (ce qui représente 400 M\$ par année pour l'ensemble des universités et 20 M\$ pour l'institution), le soutien aux études de 3^e cycle par une augmentation significative des bourses (il faut attirer davantage d'étudiants et les soutenir pour être en mesure de les retenir), les budgets des grands conseils de recherche, il y a lieu notamment de corriger l'asymétrie du budget du CRSH en comparaison de celui des autres conseils puisque l'on retrouve plus de 50 % des étudiants dans ce secteur.

AU-440-5.1.3 Financement provincial AU-440-5.1.3

Le recteur souligne que lors d'une récente rencontre, le ministre de l'Éducation a reconnu qu'une 2^e phase de réinvestissement dans les universités était requise. Deux comités de la CREPUQ et du ministère travaillent à élaborer une grille de base et à établir des comparaisons avec l'Ontario. Ces études feront ressortir le sous-financement des universités québécoises et la nécessité d'un deuxième réinvestissement dans les universités. Il appert que le ministère souhaite faire l'annonce entourant la formule de financement vers la mi-décembre. On ne pourrait que se réjouir si les universités et les ministères s'entendaient sur le quantum de ce réinvestissement et que la question soit intégrée dans le budget préélectoral de mars. Quel que soit le parti qui prenne le pouvoir par la suite, il pourrait difficilement faire marche arrière à ce propos.

AU-440-5.1.4 Globe & Mail

AU-440-5.1.4

Le recteur signale que le journal « Globe & Mail » a publié les résultats d'un sondage effectué auprès de 20 000 étudiants qui ont été appelés à répondre à un questionnaire d'une centaine de questions sur le classement des universités. L'Université de Montréal s'est classée au 19^e rang sur 29, Toronto, au 24^e rang et York au 29^e rang. Vu les résultats surprenants qui ont été obtenus, l'AUCC a émis un communiqué où elle s'interrogeait notamment sur les problèmes d'échantillonnage estimant que le nombre de répondants étudiants ne signifiait pas qu'ils étaient nécessairement représentatifs de l'ensemble. À ce jour, le journal n'a pas commenté le communiqué. L'Université entend acquérir les données de base de l'étude pour pouvoir prendre acte des commentaires émis et faire un examen critique de la méthode utilisée. Il nous faut examiner ce que ce sondage signifie réellement pour l'institution dans la mesure où il ne correspond en rien à d'autres sondages faits à l'interne et pouvoir ainsi répondre au « Globe & Mail ».

AU-440-5.1.5 National Post

AU-440-5.1.5

Un autre sondage paraîtra dans l'édition de demain du National Post qui porte sur le classement des universités en regard des fonds de recherche, données qui ont été fournies par l'AUCC et CAUBO. Il ressort que Toronto se classe au 1^{er} rang pour le quantum des fonds et que l'Université de Montréal se retrouve au 2^e rang alors qu'elle arrive 1^{ère} pour l'intensité de la recherche (au 2^e rang l'an dernier).

AU-440-5.1.6 Maclean's

AU-440-5.1.6

Le 11 novembre prochain, Maclean's publiera son étude qui bien que couvrant différents volets de la vie universitaire, demeure critiquable. L'Université s'est employée à répondre correctement à ce sondage qui la classait au 7^e rang des universités canadiennes l'an dernier. Les éléments portant sur la réputation pancanadienne des institutions défavorisent grandement l'institution. Pour pallier ce problème, les personnes consultées ont été fortement incitées à répondre au questionnaire. Comme les constituantes de l'Université du Québec ont décidé de ne pas participer à l'enquête, elles n'ont pas été invitées à répondre au sondage. C'est autant de personnes qui ne peuvent faire état de leur opinion quant à la réputation de l'Université de Montréal. Le recteur souligne qu'il faut composer avec cette réalité et espérer avoir à tout le moins maintenu le rang obtenu l'an dernier.

AU-440-5.1.7 Usage de l'anglais à l'Université de Montréal

AU-440-5.1.7

Le 22 octobre dernier, le journal « The Gazette » publiait les résultats d'une enquête selon lesquels McGill et Concordia facilitaient l'intégration de leurs étudiants francophones en leur permettant de rédiger leurs travaux en français et ce, contrairement à l'Université de Montréal qui n'offrirait pas l'équivalent aux étudiants allophones et anglophones. Le journal La Presse s'est étonné de la situation. L'Université a apporté des corrections à cette assertion et a indiqué de plus que, vu le nouveau contexte mondial commandant une grande ouverture, elle était à réfléchir à la question. Pour sa part, le recteur souligne que l'Université se doit d'être un milieu d'intégration des communautés. Les communautés anglaises et allophones doivent voir l'Université comme un milieu qui assurera leur intégration. Si l'institution ne va pas dans ce sens, elle manquera à sa mission. Elle se privera de plus de l'apport d'un nombre important d'étudiants qui lui préféreront les universités anglophones. L'enjeu est majeur.

AU-440-5.2 Plan de développement des ressources humaines

AU-400-5.2

La vice-rectrice aux ressources humaines fait une présentation à l'aide d'acétates électroniques et indique que le texte de sa présentation fait l'objet d'une brochure qui sera distribuée ultérieurement.

Mme Gisèle Painchaud rappelle qu'à la suite de la décision du recteur de faire des ressources humaines une priorité institutionnelle, un vice-rectorat a été créé. À titre de vice-rectrice, elle a procédé à une vaste consultation auprès de la communauté et à la lumière des informations obtenues ainsi que des recommandations du rapport sur l'évaluation des opérations à la Direction des ressources humaines, un plan d'action a été élaboré, lequel est le résultat de la contribution de la Direction des ressources humaines et de la nouvelle directrice, Mme Francine Bourget. Le développement s'articulera autour des trois pôles suivants : une stratégie convergente de gestion des ressources humaines en appui au projet institutionnel, le développement, la valorisation et la reconnaissance des personnes et les meilleures pratiques en ressources humaines. Recruter, retenir, développer du personnel hautement compétent pour réaliser la transformation en cours. La mission du vice-rectorat aux ressources humaines est de favoriser la mobilisation de l'ensemble du personnel vers l'actualisation de la mission de l'Université en tant que complexe universitaire de calibre mondial. Pour ce faire, l'on devra développer et actualiser une stratégie convergente de ressources humaines; assurer l'agencement entre les compétences actuelles des personnes et les compétences requises dans l'exercice de leurs fonctions, faciliter le processus de changement de l'Université ainsi que l'actualisation des changements organisationnels, soutenir une démarche d'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'ensemble de l'Université dans un but d'efficacité, d'efficience et de qualité des résultats et favoriser le maintien d'un environnement de travail et d'apprentissage sain, stimulant, juste et équitable qui permettra d'attirer des employés de qualité et de développer leur plein potentiel.

La vice-rectrice signale que la tournée des facultés et services a permis de cerner un certain nombre de priorités institutionnelles. Il s'agit de la planification et du développement des ressources humaines, du recrutement du corps professoral, de la planification de la relève en gestion et dans les postes clés, de la reconnaissance et de la valorisation du personnel, de la gestion des personnes en difficulté, de la formation du personnel et de la gestion du personnel de recherche. Relativement à la planification et au développement des ressources humaines, le vice-rectorat jouera un rôle de veille stratégique en matière de gestion des ressources humaines. Pour ce faire, il recherchera les meilleures pratiques en gestion des ressources humaines (dotation, rémunération, formation, relations de travail, planification de la relève), il devra aussi adapter et améliorer les processus internes de gestion des ressources humaines, implanter un programme de formation continue des personnes exerçant la fonction ressources humaines tant à la DRH que dans les unités et enfin, mettre en place un processus de communication avec les gestionnaires pour les informer des nouvelles pratiques. Le vice-rectorat devra également développer et favoriser la mise en œuvre d'une approche intégrée entre la planification et le développement des ressources humaines. Il s'agira de faire en sorte que les besoins en matière de main-d'œuvre soient, d'une part, mieux définis en fonction des objectifs institutionnels et de l'évolution de l'organisation du travail et, d'autre part, qu'ils soient en lien avec le plan de développement des personnes et leur formation.

En regard du recrutement du corps professoral, il y faudra procéder à l'identification des besoins spécifiques des unités, au repérage systématique des meilleures pratiques en matière de recrutement des professeurs, à la mise en place d'un centre d'expertise en affaires professorales (soutien à la dotation, rémunération globale, relations de travail, accueil et intégration), au soutien à l'intégration à la vie montréalaise des professeurs en provenance de l'extérieur du Québec (immigration, fiscalité, logement, accès aux écoles, recherche d'emploi pour le conjoint) et au soutien à l'accueil et à l'intégration à la vie universitaire des nouveaux professeurs.

Relativement à la planification de la relève en gestion et dans des postes clés de professionnels, la vice-rectrice observe que sur 328 cadres recensés, près de 40 % auront 55 ans et plus en 2004. Il y a donc lieu de voir à l'élaboration d'un plan de relève en gestion et dans des postes clés de professionnels, comprenant l'identification des postes qui deviendront vacants au cours des cinq prochaines années, l'établissement du profil par compétence de ces postes, l'identification de candidats à haut potentiel qui démontrent des habiletés ainsi que de l'intérêt à l'égard des postes de gestion ainsi que l'identification de candidats possédant une expertise technique de pointe qu'il importe de retenir et de développer au sein de l'institution, la mise en place de plans de

développement de formation et d'un programme permettant l'acquisition de l'expertise détenue par le futur retraité (chevauchement). La vice-rectrice signale que la reconnaissance et la valorisation du personnel passent par des programmes d'activités visant à souligner l'un ou l'autre aspect de la contribution des personnels, par un programme d'accueil pour les nouveaux employés, par un programme de reconnaissance pour l'ensemble des employés (longs états de service, prix pour des contributions remarquables) et par le développement et l'implantation d'un système de gestion de la contribution individuelle.

En regard de la gestion des personnes en difficulté (abolition de postes suite à la réorganisation du travail, personnes qui ne répondent pas aux attentes relativement à la prestation de travail), il y a lieu de se donner les outils appropriés pour assurer une issue positive à des passages difficiles. Les objectifs seront de concevoir et d'implanter des politiques et des procédures innovatrices répondant aux besoins des employés, des gestionnaires et de l'institution. À cet égard, les gestionnaires devront pouvoir bénéficier du soutien et des outils nécessaires à la gestion des personnes en difficulté. Enfin des mécanismes de gestion administrative devant faciliter la réalisation de ce programme seront créés et mis en place (création d'un fonds d'aide au remplacement). Relativement à la formation du personnel, à l'heure de l'apprentissage tout au long de la vie, les objectifs se résument ainsi : continuer d'offrir de la formation initiale aux gestionnaires nouvellement assignés (cadres académiques et cadres administratifs) et de la formation continue aux gestionnaires déjà en poste, concevoir et mettre en place des programmes de formation initiale et continue pour les autres catégories de personnel (professionnels, soutien, métiers et services), concevoir et mettre en place un programme visant à faciliter la transition entre l'arrivée d'un nouvel employé et le départ de celui qui quitte (transfert de la mémoire institutionnelle).

La gestion du personnel de recherche a fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil de l'Université en 1998, rapport qui harmonisait les conditions de travail de ce personnel avec des catégories de personnels analogues. Dans le contexte de l'essor que connaît la recherche universitaire, le vice-rectorat devra élaborer une politique cadre sur les conditions de travail du personnel de recherche, offrir un soutien en ressources humaines aux gestionnaires de la recherche et établir des mécanismes de collaboration entre le vice-rectorat à la recherche et le vice-rectorat aux ressources humaines.

La vice-rectrice indique que l'identification des priorités institutionnelles ainsi que la définition des objectifs stratégiques ont conduit à une réflexion sur la nature et la prestation des services offerts par la fonction Ressources humaines à l'ensemble des facultés et services. Dorénavant, la fonction Ressources humaines devra informer, conseiller et soutenir les gestionnaires dans le cadre de la réalisation de leurs fonctions; jouer un rôle conseil en matière de gestion des ressources humaines et ce, pour l'ensemble des champs d'expertise tels la dotation, le développement organisationnel, les relations de travail, la rémunération; concevoir et implanter de nouveaux programmes en matière de gestion des ressources humaines (planification de la relève). Les services rendus aux personnes (employés) continuent d'être offerts. La fonction ressources humaines a et doit avoir une double perspective, soit employés et gestionnaires. La vice-rectrice souligne que la communauté a souscrit au projet institutionnel d'un complexe universitaire de calibre mondial. Cela implique la transformation de l'institution et le rehaussement des compétences de la part des personnels. Pour 2002-2003, les priorités sont : le soutien au recrutement du corps professoral par les facultés (service d'intégration à la vie universitaire, à la vie montréalaise, etc.), l'élaboration d'un plan de relève des cadres et des professionnels, le déploiement de la fonction conseil auprès des unités (deux des six conseillers à recruter sont en poste depuis le début de l'automne), la mise en place de nouvelles pratiques de gestion, l'aménagement de contrats de travail en accord avec le projet institutionnel (politique de rémunération, stratégie générale de relations de travail), la mise en place des programmes de formation pour les personnels (cadres académiques, cadres administratifs, assistances à la gestion des dossiers étudiants) et enfin l'élaboration d'un plan de communication pour soutenir les actions du vice-rectorat.

AU-440-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-440-6

AU-440-6.1 Publicité AU-440-6.1

M. Luc Granger se demande s'il ne serait pas opportun d'acheter des espaces de publicité dans la Presse et dans la Gazette pour faire état des résultats du sondage du National Post dans lequel l'Université de Montréal se classe première en intensité de recherche et ainsi contrer d'autres sondages.

Le recteur admet que, selon les sondages, l'on fait face à des résultats contradictoires quant à la position de l'Université. Pour corriger cette situation, il estime préférable d'inciter les médias à rendre compte de ces résultats et ce, de manière critique. Pour sa part, il ne croit pas opportun dans un contexte de résultats contradictoires que l'Université publicise ceux qui lui sont favorables.

AU-440-6.2 Traités de libre échange (ZLÉA) AU-440-6.2

M. François Vincent souligne que la FAECUM a consenti beaucoup d'énergie pour mobiliser les étudiants en regard de la négociation des traités de libre échange. Plus de 1 500 étudiants ont pris part à la manifestation qui s'est déroulée à Montréal le 31 octobre dernier et l'on en dénombrait 15 000 pour l'ensemble du Québec. Certaines universités, comme l'Université de Sherbrooke, ont décidé de suspendre les cours à cette occasion. Ici, on a fait preuve d'une certaine ouverture quant à l'assistance aux cours, mais bon nombre d'étudiants n'ont pu participer à la manifestation faute de pouvoir reporter le dépôt de leurs travaux. Il demande pourquoi l'Université n'a pas fait preuve davantage de souplesse à cette occasion et ce, pour permettre à un maximum d'étudiants de participer à cet événement.

Le recteur fait valoir que l'Université a respecté la tradition qui a toujours prévalu à savoir que les étudiants n'ont pas la stricte obligation d'assister aux cours. Il faut comprendre que la suspension de cours risquerait d'engendrer l'opposition d'un bon nombre d'étudiants et ce, surtout dans les milieux professionnels. Néanmoins, l'Université s'emploie à faciliter la participation à ce genre d'événement. Cependant, l'institution doit être prudente sur les positions qu'elle prend car il importe, vu la nature même de l'Université, que la plus grande diversité d'opinions circule. Personnellement, il estime qu'il faut être vigilant et prudent quant aux zones d'échanges, les conséquences non prévues étant plus importantes que celles qui sont prévues. Dans le cas de l'éducation, l'enjeu est important. Les états (ici les provinces) ont la responsabilité de l'éducation et par conséquent, il leur revient de conférer aux organismes qu'ils déterminent le droit de décerner les diplômes. Toute institution qui n'a pas reçu ce pouvoir du gouvernement n'est pas habilitée à le faire. Si le libre échange met en cause le monopole des états quant à l'octroi des diplômes sur leurs territoires, cela constitue un enjeu majeur. L'on retrouve dans le monde divers systèmes d'éducation et certains sont davantage subventionnés que d'autres. Les pays se sont donnés des façons de financer l'éducation et si ces façons de faire devaient changer, les sociétés devraient être impliquées dans cet exercice. Le recteur souligne que sa position est claire sur ces enjeux très importants, mais il s'agit d'un point de vue personnel. Il ne se prononce pas à titre de recteur.

AU-440-6.3 Résultats d'enquêtes menées par les journaux AU-440-6.3

En réponse à une question de Mme Sylvie Goyer, le recteur souligne que, dans un premier temps, les différentes instances académiques réfléchiront aux résultats des enquêtes menées par les différents journaux auxquels il a précédemment référé. Par la suite, l'Assemblée sera associée à cette réflexion.

Mme Sylvie Goyer souligne que la présentation du Plan d'action a été un peu difficile à suivre. Elle souhaite que l'on permette à l'Assemblée de poser des questions à cet égard lorsqu'elle aura pris connaissance de la brochure explicative. Le président des délibérations indique que toute question pourra être soulevée sur ce plan lors de la période de questions de la prochaine réunion de l'Assemblée.

Mme Sylvie Goyer observe que la vice-rectrice entend donner une autre orientation à la gestion des ressources humaines et que les pratiques seraient modifiées. Tout en soulignant que l'on ne peut être contre la planification des ressources humaines ou la formation du personnel par exemple, elle exprime son inquiétude sur les intentions et les pratiques pendant la période de transition. Elle exprime donc le souhait que l'exercice se fasse dans le respect des individus. Relativement à la formation, elle souligne que son accessibilité doit être facilitée; elle demande si l'Université augmentera en conséquence le budget de ce poste. Enfin, elle signale que l'équité salariale est un dossier important et s'étonne que cette question ne fasse pas partie du plan.

Mme Gisèle Painchaud souligne que le plan réfère au lien à faire entre les intentions et les pratiques et reconnaît que l'exercice doit se faire dans le respect des personnes. Il est en effet normal que les personnes visées par le changement soient accompagnées. Relativement à la formation pour faciliter le changement, elle souligne que cette question n'a pas encore fait l'objet d'analyse détaillée en ce qui concerne les budgets à y être affectés. Si besoin est, des fonds seront demandés. Relativement à l'équité salariale, elle signale que l'Université situe son action dans le cadre de la loi. Des démarches et des offres ont été faites. Des possibilités existent encore dans le cadre du renouvellement des conventions collectives. Elle se dit confiante d'arriver à une conclusion positive avec le syndicat Local 1244.

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que le plan réfère à l'expertise des professeurs à la retraite. Il demande si l'Université entend faire appel à leurs services pour notamment faciliter la transition, ce à quoi Mme Gisèle Painchaud répond par l'affirmative. Par ailleurs, M. Stéphane Molotchnikoff dit avoir récemment reçu un courriel d'un organisme de l'Université dont la facture laissait beaucoup à désirer.

M. Alexandre Bourdeau observe que lorsqu'une enquête favorise l'institution, on en parle, mais lorsque les étudiants s'expriment dans un sondage, on critique la méthodologie utilisée au lieu de s'arrêter à leurs doléances. À ce propos, il indique que dans le sondage du Globe & Mail, l'Université s'est classée 22^e sur le plan des ressources informatiques (à la FAS, l'on dispose d'un ordinateur pour 200 étudiants, en théologie le rapport est de 1 sur 59). Pour la qualité de la vie étudiante sur le campus, l'Université est arrivée au 24^e rang alors que pour la qualité de l'éducation, elle s'est classée au 26^e rang. Il s'informe des mesures qu'entend prendre l'Université pour répondre à l'insatisfaction exprimée.

Le recteur signale que la direction entend se procurer les résultats du sondage pour voir comment il a été conçu et s'il y a lieu, prendre les mesures nécessaires pour corriger les situations qui font l'objet d'insatisfactions. Il faut voir que d'autres sondages existent comme ceux menés par les Services aux étudiants et dont les résultats sont beaucoup plus positifs. Relativement à l'environnement universitaire, il souligne que des lieux de rencontre, notamment au Pavillon Jean-Brillant ont été récemment réalisés. Il termine en signalant que tous les éléments qui ressortiront de l'analyse du sondage feront l'objet de réflexion.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à passer à la considération de l'étude du point 10 de l'ordre du jour signalant que deux des questions qui en font l'objet constituent des recommandations au Conseil sur lesquelles il sera appelé à se prononcer lors de la séance qui suit immédiatement celle de l'Assemblée.

AU-440-7 COMITÉ DE LA PLANIFICATION AU-440-7

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales est invité à faire rapport.

AU-440-7.1 Affiliation de trois instituts à l'Université de Montréal : AU-440-7.1
l'Institut Nazareth et Louis-Braille, l'Institut Raymond-
Dewar et le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

M. François Duchesneau signale qu'il est proposé de procéder à l'affiliation de ces institutions qui sont des lieux de formation, de stages et de recherche.

En réponse à une question de M. Michel Bigras-Poulin, Mme Nicole Maestracci précise que l'Institut Raymond-Dewar est le résultat de la fusion des anciens instituts des sourds-muets et sourdes-muettes et remplit la même mission.

Sur proposition du Comité de la planification et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée recommande au Conseil l'affiliation de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, de l'Institut Raymond-Dewar et du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau à l'Université de Montréal conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

AU-440-7.2 Changement de nom du Département d'études AU-440-7.2
en éducation et d'administration de l'éducation

M. François Duchesneau indique qu'il est proposé de modifier l'appellation d'un des départements de la Faculté des sciences de l'éducation notamment pour refléter la mission de l'unité.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée recommande au Conseil de changer le nom du Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation en celui de Département d'administration et fondements de l'éducation.

AU-440-8 COMITÉ DE NOMINATION AU-440-8

Le président des délibérations demande si quiconque souhaite faire une proposition de nomination autre que celles présentées par le Comité de nomination. Dans la négative, les personnes proposées seront nommées par acclamation.

AU-440-8.1 Comité de la recherche : AU-440-8.1
nomination du président et de deux membres
professeurs

M. Jean McNeil souligne que sans remettre en cause la qualité des personnes qui font l'objet de la recommandation, il aurait souhaité voir proposer Mme Amaryll Chanady comme membre du Comité de la recherche en raison notamment de sa contribution au rapport sur les lettres et les sciences humaines.

La présidente du Comité de nomination indique que Mme Amaryll Chanady est en année sabbatique et qu'elle n'a pu être rejointe. Elle signale que d'autres postes venant à échéance en mai prochain; la candidature de Mme Amaryll Chandy pourra alors être considérée.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme M. Moïse Bendayan comme président et MM. Michel Bigras-Poulin et Richard Patry comme membres du Comité de la recherche pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2005.

AU-440-8.2 Comité de révision des décisions disciplinaires AU-440-8.2
concernant les étudiants :
nomination de deux membres suppléants à l'étudiant

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée nomme MM. Pierre Alain Benoît et François Vincent comme membres suppléants à l'étudiant au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-440-8.3 Comité de discipline : AU-440-8.3
nomination d'un membre

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée recommande au Comité exécutif de nommer M. Rémy Sauvé comme membre du Comité de discipline pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2006.

AU-440-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-440-9

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté le 16 décembre 2002, délibération AU-441-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance